

**Zeitschrift:** Rapport d'activité / Comité International de la Croix-Rouge  
**Herausgeber:** Comité International de la Croix-Rouge  
**Band:** - (1999)

**Rubrik:** Action du CICR au sein du Mouvement

#### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 05.02.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## ACTION DU CICR AU SEIN DU MOUVEMENT

### ACTIVITÉS DES ORGANES STATUTAIRES

#### Travaux de la Commission permanente

Le CICR, à travers ses deux représentants, a participé activement à l'ensemble des travaux de la Commission permanente. Ceux-ci ont essentiellement porté sur la préparation des réunions statutaires du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, à savoir le Conseil des Délégués et la XXVII<sup>e</sup> Conférence internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge. Dans cette entreprise, la Commission permanente a, comme en 1998, pu profiter de l'avis de personnalités issues de Sociétés nationales, associées aux groupes de travail «ad hoc» préparatoires à ces réunions.

Un point de ces travaux, bien que traité également au Conseil des Délégués et, plus brièvement, à la Conférence, mérite une mention particulière: c'est celui de l'emblème. La Commission avait déjà présenté un rapport à ce sujet au Conseil de 1997 et a poursuivi sa recherche. En janvier 1999, elle a organisé une consultation d'experts juridiques et diplomatiques, afin de trouver une solution globale satisfaisant tant les États et les Sociétés nationales qui tiennent à conserver l'emblème de la croix ou du croissant rouge, que ceux d'entre eux qui souhaitent l'introduction d'un nouvel emblème, additionnel aux options actuelles, ou une autre solution également acceptable par tous. La Commission a soumis ces propositions à un nouveau groupe d'experts, composé, cette fois, des représentants gouvernementaux, qui s'est réuni à la fin du mois d'août 1999, à Genève. Sur la base de ces différentes consultations, la Commission a jugé possible et souhaitable d'impliquer les États dans ce processus, en proposant au Conseil des Délégués, puis à la Conférence internationale, de se prononcer dans ce sens. La Conférence internationale a adopté une résolution qui demande à la Commission de poursuivre ses travaux, en associant pour ce faire Sociétés nationales et États.

#### Conseil des Délégués

Le Conseil des Délégués, qui regroupe les représentants du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (Sociétés nationales, CICR et Fédération) s'est réuni du 28 au 30 octobre 1999, à Genève, sur l'invitation du CICR et de la Fédération. Outre les différents aspects propres à la préparation de la Conférence internationale, le Conseil des Délégués a porté une attention particulière aux points mentionnés ci-après.

l'Accord sur l'organisation des activités internationales des composantes du Mouvement a contribué, depuis son adoption au Conseil de Séville, en novembre 1997, à l'instauration d'un climat de travail constructif et a su renforcer la cohérence de ses actions et de l'image perçue par l'extérieur. Cependant, beaucoup reste à faire pour accroître encore la coordination et l'efficacité des interventions dans les situations d'urgence, principalement en matière d'assistance. C'est ainsi qu'il a été décidé que la Commission permanente créerait un groupe de travail chargé d'élaborer des propositions visant à développer une stratégie globale pour le Mouvement.

Suite au débat sur les actions de sensibilisation, lors de la session du Conseil de 1997, le Mouvement a senti la nécessité de se doter d'une politique générale en la matière et d'une définition partagée du concept de plaidoyer. C'est ainsi que des critères pour le lancement de campagnes publiques par l'une ou plusieurs composantes du Mouvement ont été débattus et adoptés: ils fixent le cadre pour de telles actions, lancées au niveau national, régional ou universel, en instituant des règles de coordination à l'intérieur du Mouvement.

*mise en œuvre  
de l'Accord de Séville*

*politique du Mouvement quant  
aux actions de sensibilisation*

*adoption d'une stratégie pour le Mouvement concernant les mines*

*médaille Henry-Dunant*

Après son engagement massif dans la campagne pour l'interdiction des mines anti-personnel, qui a abouti à la signature du traité d'Ottawa, le Mouvement devait se doter d'une stratégie pour la mise en œuvre des mesures préconisées dans les divers textes juridiques et les résolutions adoptées par la communauté internationale. La stratégie du Mouvement définit ainsi les mesures à prendre et fixe un cadre à long terme pour mobiliser avec succès les énergies et les ressources dans ce domaine; le rôle de chacune des composantes du Mouvement y est clairement défini (le CICR assumant un rôle directeur) et un effort accru dans l'échange d'informations est encouragé.

En outre, le Conseil des Délégués a examiné, plus brièvement, d'autres sujets, dont certains sont exposés en détail dans le présent rapport: la prévention des conflits, les enfants touchés par les conflits armés, les enfants de la rue, la promotion de la Cour pénale internationale, la disponibilité des armes et le respect du droit international humanitaire. Le Conseil des Délégués était présidé par Cornelio Sommaruga, président du CICR, pour la cinquième et dernière fois, étant donné que M. Sommaruga est arrivé au terme de son mandat présidentiel à la fin de 1999. Le Conseil des Délégués s'est déroulé dans une atmosphère de travail studieuse, bénéficiant des contributions de substance de la part de nombreuses Sociétés nationales.

Quatre personnes ont été décorées, dont deux à titre posthume, de la médaille Henry-Dunant pour leur engagement personnel et leur importante contribution au Mouvement de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge. Ce sont:

Mme Ute Stührwoldt, infirmière en pédiatrie à la Croix-Rouge allemande;

M. Donald Tansley, ancien vice-président de l'Agence canadienne de développement international;

Dr Byron R. M. Hove, président de la Croix-Rouge du Zimbabwe, décédé en 1998;

Dr Guillermo Rueda Montaña, président de la Croix-Rouge colombienne, décédé en 1998.

## **XXVII<sup>e</sup> Conférence internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge**

La XXVII<sup>e</sup> Conférence internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge s'est tenue à Genève du 31 octobre (soir) au 6 novembre 1999. Placée sous la présidence du Dr Mamdouh Gabr, secrétaire général du Croissant-Rouge égyptien, elle s'est remarquablement bien déroulée et a présenté des innovations sur plusieurs aspects, ceci afin d'éviter une routine diplomatique susceptible de briser le dynamisme nécessaire à une réunion d'ordre humanitaire.

Les «nouveautés» sont apparues dans le déroulement, ainsi que dans les résultats de la Conférence. L'ambiance constructive qui a régné pendant les débats et les travaux a favorablement influencé les résultats. Parmi ces nouveautés figurent:

- l'organisation, en ouverture de la Conférence, d'un spectacle culturel ouvert au public, qui a réuni des artistes du monde entier sur le thème «Le pouvoir de l'humanité», mots-clés des années 1999-2000 au sein du Mouvement;
- le déroulement des débats dans une seule Commission, siégeant en plénière, ouverte à la presse, successivement sur trois thèmes: la protection des victimes des conflits armés à travers le respect du droit international humanitaire; l'action humanitaire lors de conflits et d'autres catastrophes; une stratégie de partenariat pour améliorer les conditions de vie des personnes vulnérables. Les débats ont vu 180 orateurs s'exprimer;
- l'élaboration d'un Plan d'action pour les années 2000 à 2003, proposé par un Comité de rédaction placé sous la présidence de Philippe Kirsch, ambassadeur du Canada. Adopté par la Conférence, ce Plan d'action a permis de définir un ordre

du jour humanitaire pour les gouvernements et les composantes du Mouvement dans les domaines précités de la Commission plénière;

- l'adoption d'une Déclaration de la Conférence, au travers d'un texte bref manifestant l'engagement des membres de la Conférence de mettre pleinement en œuvre les résolutions qu'ils y ont prises;
- la réception de plus de 350 engagements individuels de Sociétés nationales, de gouvernements, du CICR, de la Fédération, ainsi que de quelques observateurs. Ces engagements marquent la volonté des membres de la Conférence d'entreprendre, sur un sujet spécifique, une action particulière, nouvelle et dynamique, dans tel ou tel domaine lié au Plan d'action;
- l'organisation de 14 ateliers, plus informels, destinés à approfondir telle ou telle problématique complexe, ou à permettre un débat sur un sujet ne pouvant encore aboutir à un consensus ou à une prise de décision par l'ensemble des membres de la Conférence.

La Conférence a également pris quelques autres décisions qu'il convient de mentionner: une révision du Règlement du Fonds de l'impératrice Shôken, qui permettra une plus grande flexibilité dans son utilisation; une résolution endossant l'Appel solennel du 12 août 1999<sup>13</sup>, lancé par quatorze personnalités à l'occasion du 50<sup>e</sup> anniversaire de la signature des Conventions de Genève; l'adoption (comme indiqué plus haut) de la suggestion du Conseil des Délégués de mettre sur pied un groupe de travail réunissant des représentants des États et des composantes du Mouvement pour, sous l'égide de la Commission permanente, continuer la recherche d'une solution globale aux questions soulevées par l'embrûleme.

La Conférence a procédé à l'élection des membres de la Commission permanente. Ont ainsi été élus, pour un mandat les conduisant à la XXVIII<sup>e</sup> Conférence internationale, les personnalités suivantes, présentées par leur Société nationale:

- la princesse Margriet des Pays-Bas (élue en outre présidente de la Commission);
- Christina Magnuson (Suède);
- Tadateru Konoe (Japon);
- Mohammed Al-Hadid (Jordanie);
- Abdul Rahman Al-Swailen (Arabie saoudite).

Les autres membres de la Commission sont:

- le président du CICR, Cornelio Sommaruga (dès le 1<sup>er</sup> janvier 2000, Jakob Kellenberger);
- Yves Sandoz, directeur au CICR (dès le 1<sup>er</sup> janvier 2000, François Bugnion);
- la présidente de la Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, Mme Astrid Heiberg;
- George Weber, secrétaire général de la Fédération internationale (dès le 1<sup>er</sup> janvier 2000, Didier Cherpitel).

<sup>13</sup> Voir p. 349.

## COOPÉRATION FONCTIONNELLE ENTRE LE CICR ET LA FÉDÉRATION INTERNATIONALE DES SOCIÉTÉS DE LA CROIX-ROUGE ET DU CROISSANT-ROUGE

### Mécanismes de consultation et de coordination à Genève

Les trois principaux mécanismes de consultation et de coordination entre la Fédération et le CICR, tels que révisés et adaptés en fonction de l'Accord de Séville, ont poursuivi leur mandat. Ces mécanismes, destinés à mieux faire face aux nouveaux défis posés au Mouvement, sont les suivants.

Les réunions de la direction, qui ont lieu normalement toutes les six ou sept semaines, rassemblent les cadres dirigeants des deux institutions, à savoir le secrétaire général et les sous-secrétaires généraux de la Fédération et les directeurs du CICR. Elles visent à encourager une coopération novatrice et à favoriser une meilleure compréhension des problèmes essentiels et des priorités de chaque institution. C'est ainsi que des sujets relatifs, par exemple, à l'Accord de Séville, aux stratégies pour l'avenir ou à des contextes opérationnels spécifiques, ont été traités par les deux institutions dans le cadre de ces réunions.

La Commission conjointe, qui sert de cadre à la coopération fonctionnelle générale entre les deux institutions (hormis les activités opérationnelles), se réunit en moyenne trois fois par an. L'essentiel de ses travaux porte sur la préparation des réunions statutaires du Mouvement, sur la communication, sur le maintien et la diffusion des Principes fondamentaux, sur la promotion du droit international humanitaire et sur l'intégrité des Sociétés nationales. La Commission conjointe s'est réunie à cinq reprises en 1999 et a traité en particulier de la préparation du Conseil des Délégués et de la XXVII<sup>e</sup> Conférence, ainsi que des autres réunions organisées en marge de ces manifestations, telles que la réunion des Ambassadeurs.

Le mandat de la Commission conjointe pour les statuts des Sociétés nationales, établi par la résolution IV de la XXII<sup>e</sup> Conférence internationale (Téhéran) et la résolution XX de la XXIV<sup>e</sup> Conférence internationale (Manille), est resté inchangé. Il porte sur la reconnaissance et l'admission de nouvelles Sociétés nationales et sur les modifications des statuts des Sociétés nationales. En 1999, la Commission a tenu cinq séances au cours desquelles les statuts d'une trentaine de Sociétés nationales ont été revus ou approuvés, et les dossiers de quatre sociétés en formation ont fait l'objet d'un suivi particulier.

De fait, la collaboration entre les deux institutions est très étendue et ne se limite pas aux mécanismes structurés décrits ci-dessus. Les deux présidents se rencontrent régulièrement. De même, les directeurs des opérations des deux institutions se réunissent, sur une base régulière, pour étudier notamment les possibilités de lancement ou de développement d'initiatives en matière de coopération fonctionnelle, s'informer mutuellement des problèmes et questions qui se posent et œuvrer conjointement à leur résolution. Ces échanges sont complétés par un processus de contact et de dialogue similaire au niveau de chacun des départements régionaux et des zones géographiques, ainsi que sur le terrain. La collaboration au sein des groupes «ad hoc» établis par la Commission permanente est un moyen supplémentaire et utile de favoriser l'entente et le respect mutuels entre les deux institutions.

*les réunions de la direction*

*la Commission conjointe*

*la Commission conjointe pour les statuts des Sociétés nationales*

## CONTRIBUTION DU CICR AU DÉVELOPPEMENT DES SOCIÉTÉS NATIONALES

Les activités de coopération du CICR ont pour but d'aider chaque Société nationale à accroître sa capacité à assumer les responsabilités spécifiques qui lui incombent, en sa qualité d'institution de la Croix-Rouge ou du Croissant-Rouge, dans des domaines d'intérêt commun tels que la promotion du droit humanitaire et des Principes fondamentaux du Mouvement, le rétablissement des liens familiaux, la préparation aux conflits, notamment dans le secteur de la santé, et le développement des réseaux de télécommunications. Le CICR apporte aussi une assistance juridique aux Sociétés nationales pour ce qui concerne l'établissement ou la révision de leurs statuts, ainsi que la mise en œuvre d'une législation nationale en matière de droit humanitaire.

En 1999, le CICR a budgétisé 57,7 millions de francs suisses au titre des activités de coopération dans les domaines suivants :

- activités de diffusion et d'information de 136 Sociétés nationales ;
- activités de recherches de 89 Sociétés nationales ;
- activités de préparation aux conflits de 70 Sociétés nationales ;
- assistance juridique à 22 Sociétés nationales.

Ces activités ont été menées en consultation et coordination étroites avec la Fédération, l'objectif à long terme étant de renforcer les capacités de chaque Société nationale dans le cadre de son processus de développement institutionnel. Dans un programme de coopération, la Société nationale d'un pays donné définit ses objectifs et son plan d'action avec le CICR. La Société nationale gère, met en œuvre et contrôle les activités liées au programme, puis fait rapport au CICR sur leur réalisation.

Les activités de coopération du CICR visent aussi, sur une échelle plus étendue, à renforcer l'action du Mouvement dans son ensemble et à garantir une cohérence accrue dans les opérations auxquelles participent plusieurs composantes du Mouvement. À cette fin, le CICR a déployé 42 délégués spécifiquement chargés des activités de coopération avec les Sociétés nationales et a renforcé l'unité responsable au siège. En 1999, il a organisé à l'intention des délégués chargés de la coopération sur le terrain trois séminaires sur les politiques, le renforcement des capacités et la gestion des projets des Sociétés nationales.

## RÉUNIONS AVEC LES SOCIÉTÉS NATIONALES

Le CICR a organisé, le 14 mai 1999, une rencontre-dialogue entre les composantes du Mouvement. Des discussions ont eu lieu, en groupes de travail, sur le thème de la mise en œuvre de l'Accord de Séville, ainsi que sur l'un ou l'autre des thèmes ayant trait à certains points de l'ordre du jour du Conseil des Délégués et au Plan d'action de la XXVII<sup>e</sup> Conférence internationale. Une trentaine de dirigeants de 28 Sociétés nationales (vice-présidents ou membres du Conseil exécutif de la Fédération) y ont participé, de même que les présidents des deux institutions, accompagnés de leurs collaborateurs, et des membres du CICR.

En 1999, le CICR a été représenté par son président et d'autres membres de l'institution à un certain nombre de manifestations importantes, telles que celles figurant ci-après.

- 17-19 mars : Assemblée générale de l'ACROFA (Association des Sociétés nationales de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge francophones d'Afrique), Ouagadougou (Burkina Faso) ;
- 26-30 avril : 1<sup>er</sup> Forum d'Europe centrale pour la coopération avec les Sociétés nationales, Cavtat (Dubrovnik – Croatie) ;

*consultation et coordination  
avec la Fédération*

*rencontre du 14 mai 1999*

*conférences et réunions régionales*

*séminaires régionaux organisés  
par des Sociétés nationales ou  
avec leur coopération*

- 2-4 juin : XVI<sup>e</sup> Conférence interaméricaine des Sociétés de la Croix-Rouge, Saint-Domingue (République dominicaine) ;
- 23-30 juillet : « Youth Power 99 », Stockholm (Suède) ;
- 23-27 octobre : 12<sup>e</sup> session de l'Assemblée générale de la Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, Genève (Suisse).
- 24-25 février : réunion constitutive du « Groupe de Lomé », Lomé (Togo) ;
- 12-13 avril : réunion des secrétaires généraux des Sociétés nationales du sous-continent indien, Islamabad (Pakistan) ;
- 26-29 mai : 4<sup>e</sup> atelier du Groupe de Praia, Dalaba (République de Guinée) ;
- 18-25 juin : 6<sup>e</sup> atelier destiné aux responsables des départements diffusion et communication des Sociétés nationales d'Amérique centrale et des Caraïbes hispanophones, Guatemala City (Guatemala) ;
- 21-23 juin : réunion annuelle de concertation avec six Sociétés nationales d'Afrique centrale, Libreville (Gabon) ;
- 23-25 juin : 5<sup>e</sup> séminaire annuel de diffusion pour les cinq Sociétés nationales d'Asie centrale, Khodjent (Tadjikistan) ;
- 13-14 juillet : 1<sup>re</sup> réunion des présidents des cinq Sociétés nationales d'Asie centrale, Tachkent (Ouzbékistan) ;
- 21-25 juillet : 2nd International Summer Camp for the Red Cross Youth, Danang (Viet Nam) ;
- 15-27 août : 6<sup>e</sup> séminaire arabe pour secouristes, Kerkenah (Tunisie) ;
- 4-6 octobre : table ronde pour les services de recherches de six Sociétés nationales d'Europe centrale, Prague (République tchèque) ;
- 5-6 octobre : atelier regroupant neuf Sociétés nationales de l'Afrique de l'Ouest sur le thème « Le défi humanitaire face à la prolifération des armes légères », Bamako (Mali) ;
- 26-28 octobre : Regional Tracing Workshop, Harare (Zimbabwe) ;
- 19-20 octobre : réunion des présidents des Sociétés nationales ibéro-américaines, Madrid (Espagne) ;
- 22-23 novembre : 4<sup>e</sup> table ronde annuelle pour les services de recherches des quinze Sociétés nationales de l'ex-URSS, Moscou (Fédération de Russie) ;
- 24-26 novembre : atelier de travail pour les Sociétés nationales d'Afrique australe destiné aux responsables des départements de l'information, Harare (Zimbabwe) ;
- 6-10 décembre : 4<sup>th</sup> Asian First Aid in the Community Workshop, Yangon (Myanmar).
- 25-28 août : Assemblée générale de la Croix-Rouge finlandaise ;
- 30 septembre-1<sup>er</sup> octobre : Assemblée générale de la Croix-Rouge de Norvège.
- 30 juin-2 juillet : célébration du 60<sup>e</sup> anniversaire de la Croix-Rouge de Mongolie ;
- 3-4 mai : 80<sup>e</sup> anniversaire de la Croix-Rouge tchèque ;
- 10-11 mai : 80<sup>e</sup> anniversaire de la Croix-Rouge slovaque ;
- 10 décembre : 75<sup>e</sup> anniversaire de la Croix-Rouge islandaise.

*assemblées générales...*

*... et anniversaires  
de Sociétés nationales*

# DROIT INTERNATIONAL, COMMUNICATION ET MOUVEMENT

*reconnaissance  
d'une Société nationale*

*accueil de représentants des  
Sociétés nationales au siège*

*médaille Florence Nightingale*

*Fonds de l'impératrice Shôken*

*Fonds français Maurice de Madre*

L'Assemblée du CICR, sur recommandation de la Commission conjointe pour les statuts des Sociétés nationales, a procédé, le 19 août 1999, à la reconnaissance de la Société nationale de la Croix-Rouge gabonaise.

À la demande des Sociétés nationales ou sur invitation, le CICR a organisé 53 visites pour 137 personnes – membres, dirigeants, cadres, collaborateurs. Ces visites ont non seulement pour but de mieux faire connaître le CICR, son mode de fonctionnement ainsi que ses activités dans le monde, mais aussi d'avoir un échange sur des questions d'intérêt commun. Elles favorisent la compréhension mutuelle et sont l'occasion de renforcer la cohésion du Mouvement.

## FONDS ET MÉDAILLES

Le CICR a annoncé, le 12 mai 1999, aux Comités centraux des Sociétés nationales de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge la 37<sup>e</sup> attribution de la Médaille Florence Nightingale. Vingt et une lauréates en provenance des pays suivants ont été ainsi honorées : Autriche, Chili, Chine, Corée (République de), Danemark, États-Unis, Japon, Liban, Mongolie, Nouvelle-Zélande, Pologne et Thaïlande.

Le Fonds de l'impératrice Shôken a été créé en 1912 grâce à un don de l'impératrice du Japon pour soutenir le travail mené par les Sociétés nationales en temps de paix. À la fin de l'exercice 1998, le Fonds atteignait 7,1 millions de francs suisses. Ses revenus servent à financer des projets réalisés par les Sociétés nationales dans les domaines suivants : préparation aux catastrophes, santé, activités de la jeunesse, services de transfusion sanguine, action sociale et diffusion des idéaux humanitaires de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge.

Comme chaque année, le 11 avril, jour anniversaire du décès de l'impératrice Shôken, la Commission paritaire qui administre et supervise la gestion financière du Fonds, a procédé à l'attribution des allocations. En 1999, elles se sont élevées à 339 600 francs suisses et ont bénéficié aux Sociétés nationales des pays suivants : Cameroun, Côte d'Ivoire, Dominique, Grenade, îles Cook, Indonésie, Kirghizistan, Liban, Madagascar, Pakistan, Pologne, Sao Tomé-et-Principe, Ukraine, Uruguay.

Après avoir examiné les tendances observées au cours des dix dernières années et consulté des représentants de la Croix-Rouge et du gouvernement du Japon, la Commission paritaire a approuvé une légère modification du libellé de l'article 3 du Règlement du Fonds. Ceci lui permettra de le gérer de manière à dégager un maximum de ressources pour les projets, tout en garantissant la valeur de base du capital. Le nouveau texte du Règlement a été adopté par la XXVII<sup>e</sup> Conférence internationale.

Le Fonds français Maurice de Madre a été créé sur la base de dispositions testamentaires du comte de Madre, décédé en 1970, pour venir en aide aux collaborateurs des Sociétés nationales, de la Fédération ou du CICR blessés, malades ou victimes d'accidents au service du Mouvement, ainsi qu'à leur famille en cas de décès. Exceptionnellement, une allocation peut être versée, même si la maladie, l'accident ou le décès n'a pas de lien direct avec l'activité au sein du Mouvement. Le Fonds peut également participer à la formation et/ou à la réinsertion professionnelles des bénéficiaires.

En 1999, le Conseil du Fonds s'est réuni à deux reprises, le 16 mars et le 14 septembre. Il a étudié des dossiers pour un montant de 81 300 francs suisses, relatifs à des collaborateurs du Mouvement ou à leurs proches dans les pays suivants : Afghanistan, Angola, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Burundi, Colombie, Congo, Côte d'Ivoire, Libéria, Mexique, Ouganda, République démocratique du Congo, Rwanda, Sénégal, Soudan, Sierra Leone, Viet Nam, Yougoslavie, Zambie.

## LA DOCTRINE DU CICR

La doctrine du CICR est constituée de lignes directrices sur la nature et la mise en œuvre des Principes fondamentaux de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, ainsi que sur les principes généraux du droit international humanitaire. Elle est extrêmement utile au CICR en situation de conflit armé, dans la mesure où elle l'aide à concourir à l'application du droit humanitaire. Par ailleurs, elle revêt un intérêt particulier dans les situations de troubles intérieurs et de tension interne. En effet, le meilleur argument du CICR pour convaincre un gouvernement d'accepter ses offres de service fondées sur son droit d'initiative humanitaire réside dans la rigueur avec laquelle l'institution a su mener ses activités dans le respect des Principes fondamentaux et des critères doctrinaux qu'il en a dégagés.

## Étude du CICR sur les femmes touchées par un conflit armé

Dans le cadre de ses activités d'assistance et de protection en faveur des femmes, le CICR a pris conscience de la nécessité d'en savoir plus sur les multiples façons dont les femmes sont touchées par un conflit armé et font face à ce type de situation. En 1998, il a décidé d'élaborer une note de synthèse sur la question et d'y inclure une vue d'ensemble de ses activités pour les femmes. Il a donc entrepris une étude destinée à tirer les enseignements du passé et du présent en vue d'améliorer la qualité, la pertinence et l'impact de ses services.

Tout au long de 1998 et 1999, le CICR a collecté auprès de toutes ses délégations des informations détaillées sur les activités qu'elles mènent pour venir en aide aux femmes touchées par un conflit armé. Un document interne exhaustif a été élaboré sur les besoins des femmes en temps de guerre et sur les activités menées en la matière. Ces informations, et celles qui ont été recueillies auprès des femmes elles-mêmes dans le cadre du projet «Les voix de la guerre», sont utilisées pour analyser l'impact des activités du CICR sur les femmes. Le CICR se penche également sur la question de savoir si le droit humanitaire couvre de façon adéquate les besoins des femmes confrontées à une situation de conflit armé.

Tous ces efforts contribueront à la réalisation de l'engagement que le CICR a pris lors de la XXVII<sup>e</sup> Conférence internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, où il s'est dit gravement préoccupé par les violences sexuelles commises dans le cadre des conflits armés. Le droit international humanitaire prohibe la violence sexuelle sous toutes ses formes, et il convient de tout faire pour prévenir ce phénomène.

Les résultats de l'étude, qui sera achevée en 2000, seront présentés à une réunion des autres organisations humanitaires afin de connaître leur avis. Le CICR utilisera l'étude pour élaborer un ensemble de directives destinées à améliorer l'assistance et la protection apportées aux femmes touchées par un conflit armé.

*C'est pour cette raison que le CICR s'engage à insister, dans toutes ses activités, sur le respect dû aux femmes et aux fillettes. Le CICR s'attachera tout particulièrement à faire largement connaître aux parties aux conflits armés l'interdiction de toute forme de violence sexuelle.*

*Le CICR s'engage en outre à veiller à ce que les besoins spécifiques des femmes et des fillettes touchées par les conflits armés en matière de protection, de santé et d'assistance soient dûment évalués au cours de ses opérations, afin de soulager les souffrances des personnes les plus vulnérables.*

## *évolution des conflits et des interventions des acteurs humanitaires*

### Principes fondamentaux

Le CICR a par ailleurs entrepris une réflexion sur le sens et la valeur des Principes fondamentaux du Mouvement, notamment le principe de neutralité, afin d'en adapter la définition aux contextes et aux défis contemporains.

Dans le cadre de « l'Exercice Avenir », le CICR a entrepris l'analyse de l'évolution des conflits et des situations dans lesquels l'institution et les autres organisations humanitaires doivent, ces dernières années, conduire leurs activités. Cette étude a souligné un certain nombre de tendances, au nombre desquels on peut relever les points suivants : une plus grande volatilité et plus grande difficulté à déchiffrer les enjeux des conflits dus à la fin de la lutte des idéologies dominantes et à l'effondrement de l'un des blocs ; l'implosion et la faillite de certains États, qui a créé des zones où l'ordre public n'est plus assuré et où ce sont différents groupes armés et/ou mafieux qui imposent leurs règles ; une tendance à la criminalisation des groupes d'opposition armée, ce qui rend les possibilités de dialogue plus difficiles, surtout lorsqu'il s'agit de préserver les intérêts humanitaires des populations civiles. Sur la base de ces constats, le CICR a entrepris différentes études pour tenter de mieux comprendre l'environnement dans lequel les acteurs humanitaires doivent maintenant évoluer et pour adapter sa ligne opérationnelle.